

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 24 mars 2017

Date de publication : 27 mars 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Le 24 mars 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

### Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

*Mme Lydie BERNARD*

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

*M. Benoit BITEAU*

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

*Mme Catherine DESPREZ*

M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

*Mme Séverine VACHON*

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

*M. Joël BLUTEAU*

M. Jean-Pierre SERVANT,

M. Marc THEBAULT

*Mme Catherine TROMAS*

Au titre des EPCI

*M. Yann HELARY*

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

*M. Christian AIME*

### Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, Mme Myriam GARREAU, M. Pascal DUFORESTEL.

### Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

## Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

### **Contexte**

Afin de faciliter la réalisation des ouvrages et équipements nécessaires à la navigation touristique, il est proposé d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Parc et d'autoriser le Président à signer trois conventions de mandat :

Convention de mandat avec la Communauté de communes Aunis Atlantique pour un montant de travaux estimé à 660 000€HT

Convention de mandat avec la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour un montant de travaux estimé à 640 000€HT

Convention de mandat avec l'IIBSN pour un montant de travaux estimé à 650 000€HT

### **Décision**

Le Bureau décide d'autoriser le Président à signer les conventions de mandat correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy PERRIER

